

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à La Roquebrussanne sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : *Contrat de Parcs 2021-2023 Région*

Délibération N° 268-2020

Membres en exercice : 35

Membres présents : 26

Pouvoirs : 2

Excusés, absents : 7

Secrétaire de séance : Robert DELEDDA

Présents(es):

Laurence BRULEY

Roger ANOT

Philippe SCHELLENBERGER

Laetitia TREMOUILHAC

Blandine MONIER

Henri BERGE

Robert DELEDDA

Jacques PAUL

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Laurence GAUD

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Sébastien BOURLIN

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Sophie LE METER

Claude FABRE

Helene VERDUYN

Suzanne ARNAUD

Marc LAURIOL

Andrée SAMAT

Patricia SAEZ

Véronique DELFAUX

Pouvoirs :

Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Vincent AYALA ; Madame Monique CHAMLA ; Monsieur Gilles-olivier PAYAN ; Madame Virginie PHELIPPEAU ; Monsieur Jean-Michel CONSTANS ; Monsieur Bruno AYCARD ; Monsieur Didier REAULT.

Vus :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre des consultations engagées par le Président de Région pour élaborer le plan de relance régional post COVID, le Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur a été amené à participer à différentes réunions afin de préciser l'apport que ces structures pourraient mobiliser, les propositions qu'elles faisaient et quels projets elles pourraient-elles même conduire pour participer à ce plan de relance.

Cette proposition s'inscrit dans la continuité de la participation des Parcs à la mise en œuvre du Plan Climat régional d'une part et permet d'autre part, de matérialiser l'intention du Président de Région formulée auprès des Présidents de Parcs en fin d'année 2019 de contractualiser une partie de l'action régionale auprès de ces territoires.

Les axes qui ont été retenus conjointement entre Parcs et Région, pour bâtir le socle de ce « Contrat de Parc » sont les suivants :

1. **Relocaliser l'économie et accueillir de nouveaux habitants en zone rurale** : soutien aux filières de proximité qu'elles soient agricoles, forestières, culturelles, touristiques, éducatives, les services à la personne..., développement de tiers-lieux ou d'autres modalités facilitant le télétravail, accompagnement opérationnel à l'urbanisme qui répond à ces enjeux d'accueil et d'intégration de ces activités et habitants ;
2. **Accélérer « tous azimuts » la transition énergétique** (bâtiments, mobilité, activités économiques, ...) : dynamiser le mouvement de la rénovation thermique globale des bâtiments, tout en rappelant que la priorité est avant tout de consommer moins ;
3. **Développer et utiliser des ressources locales dans la construction**, pour contribuer à l'économie locale non délocalisable et à la réduction des consommations d'énergie ;
4. **Poursuivre la réalisation des travaux favorisant la préservation ou la restauration des espaces naturels ; valoriser les services rendus par la biodiversité à l'Homme ;**
5. **Reconnecter le thème de la santé autour de principe de respect de la nature et du vivre ensemble** : l'altération de l'environnement (pollutions, réduction de la biodiversité, dérèglements climatiques ...), affecte bien sûr la santé de ses composantes végétales et animales, mais aussi la santé de l'Homme par les dégradations de la qualité de l'air, de l'eau et des chaînes alimentaires ;
6. **Développer les circuits courts de proximité**, qui ont été une réponse robuste et appréciée de la population et des producteurs à la crise du COVID. La crise a révélé la capacité de ces circuits courts à s'organiser et à répondre à une demande croissante. Durant le confinement, les territoires de Parcs ont été très réactifs dans l'organisation de l'approvisionnement alimentaire en produits locaux de la population parce que les bases étaient pré-existantes. Des changements se sont opérés dans les habitudes de consommation, de production, dans le rapport des hommes au territoire et à l'environnement et dans les liens unissant les habitants. La responsabilité des « décideurs » est de faire que ce modèle perdure, tant vis-à-vis des agriculteurs qui ont tous joué le jeu et fait preuve de beaucoup de solidarité, que vis-à-vis des consommateurs qui doivent être incités à fidéliser ces pratiques ;

7. **Préparer l'évolution du tourisme mondial en proposant imm**
de destination touristique durable. Les Parcs travaillent sur ce sujet depuis des années pour organiser une offre territoriale authentique et faire des territoires de Parcs des destinations touristiques en tant que telles : mobilité douce, gastronomie, patrimoines, culture, ... conjugués pour répondre aux attentes d'une nouvelle clientèle ;
8. **Aménager des sites et des itinéraires d'interprétation du patrimoine régional** profitant à l'activité des professionnels du tourisme et de l'éducation (guides, restaurateurs, hébergeurs, producteurs locaux), ayant recourt aux entreprises régionales (travaux, mobilier et panneautage, créations artistiques, dessins-conception...) et permettant la reconnexion des publics avec le patrimoine régional naturel et culturel.

Sur cette base, les 9 Parcs naturels régionaux ont été invités à être force de proposition pour présenter des projets dont ils pourraient assurer le portage

Pour le Parc de la Sainte-Baume, il est proposé les opérations suivantes :

- Aménagement des Gorges du Caramy - Mise en œuvre plan de gestion de la Zone Humide
- Réhabilitation du Chemins des roys et installation de 2 Toilettes sèches sur le site phare de la grotte
- Aménagement Belvédère Col de l'Espigoulier
- Création d'un centre de transmission des savoir faire de la cuisine provençale - JB.Reboul
- Déploiement de l'application numérique Archistoire - villages et belvédères
- Création d'un sentier karstique

Ces projets, s'ils sont retenus, figureront dans la convention cadre passée entre la Région et les 9 Parcs naturels régionaux, qui sera présentée à la session de décembre du Conseil régional.

Cette convention traduira l'action et l'engagement des Parcs dans le plan de relance régional post COVID et actera le principe d'un financement pluriannuel de la Région sur les opérations d'investissement retenues, à hauteur de 200 000 € maximum par Parc.

Le Comité syndical décide à l'unanimité ;

- D'adopter par délibération le principe du contrat de Parc, autorisant de ce fait sa signature par le Président du Parc dès son adoption par la Région
- D'autoriser le Président à procéder à tous ajustements nécessaires à l'adaptation du présent projet contrat de parc, tant sur la nature, l'objet et les coûts des actions
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférant à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'Parc naturel régional de la Sainte-Baume' around the top and 'syndicat mixte' at the bottom. The signature is written in a cursive style.

Michel GROS



Contrat de Parcs 2021-2023

Liste établie à la date du

LISTE DES OPERATIONS PROPOSEES PNR SAINTE BAUME

Référence aux objectifs du contrat	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Localisation de l'opération	Nature des dépenses	Coût total HT	Participation REGION sollicitée	Année prévisionnelle d'engagement du projet	Observations
4	Aménagement des Gorges du Caramy - Mise en œuvre plan de gestion de la Zone Humide (aménagement canalisation flux, cheminement, mise en défend, signalétique...)	Commune	Tourves	Travaux	300 000,00 €	150 000,00 €	2021-2022	AERMC, DREAL, Commune, Agglo
8	Réhabilitation Chemins des roys (réhabilitation Chemin des roys, résorption des problématiques de pollution, réhabilitation paysagère...)	Commune	Plan d'Aups Sainte-Baume	Travaux	600 000,00 €	200 000,00 €	2023	DREAL, Agglo, Commune
7	Installation de 2 Toilettes sèches sur le site phare de la grotte	PNRSB	Plan d'Aups Sainte-Baume	Travaux/Equipement	86 000,00 €	43 000,00 €	2021	DREAL
8	Aménagement Belvédère Col de l'Espigoulier (étude, stationnements, pontons, table lecture paysage...)	PNRSB / Commune	Gemenos	Etude / Travaux/Equipement	150 000,00 €	50 000,00 €	2021-2022	Métropole, DREAL, Commune
6	Centre de transmission des savoir faire de la cuisine provençale - JB.Reboul (réhabilitation cuisine, accès PMR, petit équipements...)	Commune	La Roquebrussanne	Travaux/Equipement	150 000,00 €	75 000,00 €	2021-2022	Commune, Mécénat, Leader
8	Déploiement de l'application numérique Archistoire - villages et belvédères (reconstitution historique, fenêtre temporelle, paysages sonores, tables d'orientation...)	PNRSB	PNR	Equipement / application numérique	130 000,00 €	65 000,00 €	2022-2023	CAUE, DRAAC, Leader
7	Création sentier karstique (création de sentier, mobilier d'interprétation, signalétique, ...)	PNRSB	Néoules	Equipement / Installation	30 000,00 €	17 000,00 €	2022	Commune, Leader
7	Beacon Info entrées de Parc + Alerte Incendie	InterParcs	PNR PACA	Equipement / application numérique	En attente de chiffrage			
TOTAL					1 446 000,00 €	600 000,00 €		

La colonne "référence aux objectifs du contrat" est relative aux grands objectifs énoncés ci-dessous:

1. Relocaliser l'économie et accueillir de nouveaux habitants en zone rurale
2. Accélérer « tous azimuts » la transition énergétique (bâtiments, mobilité, activités économiques, ...)
3. Développer et utiliser des ressources locales dans la construction
4. Poursuivre la réalisation des travaux favorisant la préservation ou la restauration des espaces naturels ; valoriser les services rendus par la biodiversité à l'Homme ;
5. Reconnecter le thème de la santé autour de principe de respect de la nature et du vivre ensemble
6. Développer les circuits courts de proximité, qui ont été une réponse robuste et appréciée de la population et des producteurs à la crise du COVID.
7. Préparer l'évolution du tourisme mondial en proposant immédiatement des territoires de destination touristique durable.
8. Aménager des sites et des itinéraires d'interprétation du patrimoine régional profitant à l'activité des professionnels du tourisme et de l'éducation